J1305 - Conduite de véhicules sanitaires

DI	ı A	C	$\boldsymbol{\cap}$	Si
П			v	JI

A	ppel	llatio	ns
---	------	--------	----

☐ Ambulancier / Ambulancière	☐ Conducteur / Conductrice de Véhicule Sanitaire Léger -VSL-
☐ Ambulancier / Ambulancière urgentiste	☐ Conducteur ambulancier / Conductrice ambulancière
☐ Ambulancier hospitalier / Ambulancière hospitalière	☐ Conducteur ambulancier / Conductrice ambulancière de services d'urgence
☐ Auxiliaire ambulancier / ambulancière	☐ Conducteur ambulancier hospitalier / Conductrice ambulancière hospitalière
☐ Conducteur / Conductrice de Véhicule Sanitaire	

Définition

Réalise le transport sanitaire ou l'accompagnement de personnes (patients, personnes blessées ou accidentées, ...) vers les structures de soins selon les règles d'hygiène, de confort et de sécurité.

Peut transporter des personnes en conditions d'urgence et pratiquer les gestes de secours (massages cardiaques, respiratoires, ...).

Peut accomplir des opérations ou missions annexes (formalités administratives, transport groupé de public spécifique, missions d'assistance humanitaire, ...).

Peut coordonner une équipe ou diriger une structure.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec le diplôme d'Etat d'Ambulancier pour la conduite d'ambulance.

Le permis B d'au moins 2 ans, complété par une autorisation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance sont obligatoires.

Les permis C, C1, D, D1 (précédemment C ou D) complétés par une formation spécifique sont requis pour la conduite de véhicules de type fourgon (Unités Mobiles Hospitalières).

Une attestation de formation est requise pour le poste d'auxiliaire ambulancier.

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées.

L'agrément de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales -DDASS- est obligatoire pour exercer en tant qu'artisan.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (hôpital, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, ... en contact avec les patients et en relation avec différents intervenants (médecins, infirmiers, pompiers, ...).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes ou des gardes.

Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Vérifier le fonctionnement des équipements du véhicule sanitaire, repérer les dysfonctionnements et informer le responsable, le mécanicien	Cr	☐ Procédures de nettoyage et de désinfection

❖ Compétences de base				
Savoir-fair	е		Savoirs	
☐ Installer le patient dans le véhicule sanitaire selon la préconisation mé	dicale, et lui apporter une assistance	Rs	☐ Règles d'hygiène et d'asepsie	
☐ Facturer une prestation		Ce	☐ Gestion des stocks et des approvisionnements	
☐ Réaliser des démarches médico administratives		С	☐ Grille de codification Sécurité Sociale	
☐ Renseigner les supports de suivi d'intervention et transmettre les infor	mations au service concerné	Cr	☐ Utilisation de matériel de navigation	
☐ Établir une commande		С	☐ Terminologie médicale	
☐ Définir des besoins en approvisionnement		С	☐ Manutention de patients	
☐ Suivre l'état des stocks		С	☐ Procédures de contrôle de matériel et d'équipements médico-techniques	
☐ Entretenir des locaux		R	☐ Gestes d'urgence et de secours	
☐ Désinfecter et décontaminer un équipement		R		
☐ Trier et évacuer des déchets		R		
	<u>'</u>			
❖ Compétences spécifiques				
Savoir-fair	е		Savoirs	
☐ Intervenir à bord d'une ambulance de secours et de soins d'urgence (A	ASSU)	R		
☐ Intervenir à bord d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	s (VSAV)	R		
☐ Conduire une ambulance		R		
☐ Intervenir à bord d'un véhicule de catégorie D (véhicule sanitaire léger -VSL- destiné au transport en position assise)				
			Déplementation de lleide médicele disprayes	
☐ Préparer le matériel médico-technique et apporter une assistance technique (positionnement, immobilisation, ventilation,) à l'équipe médicale pour un transport d'urgence		Rs	Réglementation de l'aide médicale d'urgence	
☐ Assurer une maintenance de premier niveau		R	☐ Maintenance de premier niveau	
☐ Réaliser l'entretien du matériel		R	☐ Maintenance de véhicules	
			☐ Mécanique automobile	
Native on place des estima de receiron de reconveca humaina		F		
☐ Mettre en place des actions de gestion de ressources humaines		Es	☐ Législation sociale	
		Es		
 □ Mettre en place des actions de gestion de ressources humaines ❖ Environnements de travail 		Es	☐ Législation sociale	
	Secteurs	Es		
 Environnements de travail 	Secteurs	Es	☐ Législation sociale	

Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Établissement médical (hôpital, clinique,) ☐ Organisation humanitaire		
☐ Service spécialisé d'urgence médicale		

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers Toutes les appellations
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	J1303 - Assistance médico-technique Toutes les appellations
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	K1705 - Sécurité civile et secours - Secouriste - Secouriste brancardier / brancardière
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	N4102 - Conduite de transport de particuliers Toutes les appellations

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	J1304 - Aide en puériculture Toutes les appellations
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient Toutes les appellations

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution		
J1305 - Conduite de véhicules sanitaires Toutes les appellations	N4204 - Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes - Régulateur / Régulatrice poste central transport sanitaire de personnes		